



EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS

du Conseil de Communauté de l'agglomération dijonnaise

Séance du jeudi 17 décembre 2009

Président : M. REBSAMEN

Secrétaires de séances : M. BORDAT et M. GRANDGUILLAUME

Membres présents :

M. François REBSAMEN	M. Benoît BORDAT	M. Pierre LAMBOROT
M. Pierre PRIBETICH	M. Joël MEKHANTAR	M. Louis LAURENT
M. Jean ESMONIN	M. Christophe BERTHIER	M. Roland PONSAA
M. Gilbert MENUET	M. Philippe DELVALEE	Mme Christine MASSU
Mme Colette POPARD	M. Georges MAGLICA	Mme Dominique BEGIN-CLAUDET
M. Rémi DETANG	Mme Anne DILLENSEGER	M. Michel FORQUET
M. Jean-Patrick MASSON	Mme Nelly METGE	M. Claude PICARD
M. François DESEILLE	Mme Elizabeth REVEL-LEFEVRE	M. Gaston FOUCHERES
M. Laurent GRANDGUILLAUME	Mme Elisabeth BIOT	M. Pierre PETITJEAN
M. Michel JULIEN	Mlle Christine MARTIN	M. Nicolas BOURNY
Mme Marie-Françoise PETEL	Mme Marie-Josèphe DURNET-ARCHEREY	M. Jean-Philippe SCHMITT
M. Gérard DUPIRE	M. Alain MARCHAND	M. Pierre-Olivier LEFEBVRE
Mme Catherine HERVIEU	M. Mohammed IZIMER	M. Gilles MATHEY
M. Jean-Claude DOUHAÏT	Mme Hélène ROY	Mme Françoise EHRE
M. Jean-Paul HESSE	Mme Jacqueline GARRET-RICHARD	Mme Geneviève BILLAUT
Mlle Badiââ MASLOUHI	Mme Joëlle LEMOUZY	M. Murat BAYAM
M. Yves BERTELOOT	M. Jean-Yves PIAN	M. Michel BACHELARD
M. Patrick MOREAU	Mlle Stéphanie MODDE	M. Philippe BELLEVILLE
M. Jean-Pierre SOUMIER	M. Philippe CARBONNEL	M. Norbert CHEVIGNY
M. André GERVAIS	M. Alain LINGER	Mme Noëlle CABBILLARD.
M. Alain MILLOT		

Membres absents :

M. José ALMEIDA	M. François-André ALLAERT pouvoir à M. Alain MILLOT
M. Jean-François DODET	M. Didier MARTIN pouvoir à Mme Jacqueline GARRET-RICHARD
M. Patrick CHAUPUIS	Mme Françoise TENENBAUM pouvoir à M. Pierre PRIBETICH
M. Jean-François GONDELLIER	Mme Christine DURNERIN pouvoir à Mme Catherine HERVIEU
M. Dominique GRIMPRET	Mlle Nathalie KOENDERS pouvoir à Mme Colette POPARD
M. Mohamed BEKHTAOUI	Mme Myriam BERNARD pouvoir à M. Mohammed IZIMER
M. Lucien BRENOT	M. François NOWOTNY pouvoir à Mme Christine MASSU
M. Michel ROTGER	M. Jean-Claude GIRARD pouvoir à Mme Françoise EHRE
Mme Claude DARCIAUX	M. Patrick BAUDEMENT pouvoir à Mme Geneviève BILLAUT.
M. Philippe GUYARD	
M. Rémi DELATTE	
M. Gilles TRAHARD	

OBJET : DEPLACEMENTS

Avenant n° 1 au marché ayant pour objet la réalisation d'une enquête téléphonique sur les déplacements des ménages

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu le Code des Marchés Publics,

La Communauté d'agglomération dijonnaise a décidé de lancer une enquête téléphonique sur les déplacements auprès d'un échantillon de ménages de l'agglomération dijonnaise et de différents secteurs de la Côte d'Or.

Un marché a été contracté à ce titre avec la société PTV France pour un montant de total de 137 280 Euros HT, correspondant à une tranche ferme de 116 400,00 Euros HT (agglomération dijonnaise et SCOT) et une tranche conditionnelle affermie par ordre de service pour un montant de 20 880,00 Euros HT (secteurs d'Is-sur-Tille, Auxonne et Beaune). La tranche conditionnelle est subventionnée à 50% par le Conseil Général, qui s'est par ailleurs engagé également à participer financièrement à l'enquête qui sera réalisée après la mise en service du tramway.

Cette enquête se déroule actuellement (début le 12 novembre pendant une durée d'environ un mois). Plus de 5 600 ménages vont être contactés à leur domicile et seront invités à indiquer leur modalités de déplacements sur une journée déterminée.

Les interviews portent sur la mobilité en semaine, soit les déplacements effectués de lundi à vendredi. Or, il apparaît que malgré l'absence d'un gros volume de déplacements domicile-travail, les samedis sont de plus en plus concernés par des pics d'utilisation du réseau de transport.

Ainsi, lors de la première réunion entre la Communauté d'agglomération dijonnaise et le bureau d'études, la connaissance des pratiques de déplacements de la population les samedis est apparue indispensable.

Une enquête complémentaire portant sur les comportements de 1 400 ménages durant la journée du samedi nécessite la signature d'un avenant au marché conclu avec la société PTV France pour un montant de 20 430 Euros HT (soit une augmentation de 14,9% rapporté au total de la tranche ferme et de la tranche conditionnelle).

Vu l'avis de la commission Déplacements du 24 novembre 2009,

Vu l'avis de la commission d'appel d'offres en date du 9 décembre 2009,

LE CONSEIL,
APRÈS EN AVOIR DÉLIBÉRÉ,
DÉCIDE :

- **d'approuver** l'avenant n°1 au marché 09-30 relatif à la réalisation d'une enquête téléphonique sur le déplacement des ménages ;
- **d'autoriser** Monsieur le Président à signer cet avenant pour le bon déroulement du marché.

Pour extrait conforme,

PRÉFECTURE DE LA CÔTE-D'OR

Déposé le :

18 DEC. 2009



Convocation envoyée le 10 décembre 2009

Publié le 18 DEC. 2009
Déposé en Préfecture le

Le Président
Pour le Président
COMMUNAUTÉ
DE
L'AGGLOMÉRATION
DIJONNAISE
HIERRE TRIBETICHOU
21075 DIJON

DIRECTION DES AFFAIRES JURIDIQUES

MARCHÉS PUBLICS

Pour le Président,
le vice-Président,



AVENANT N° 1

A. Identification de la personne morale de droit public qui a passé le marché et du titulaire

PREFECTURE DE LA CÔTE D'OR

Ministère, collectivité territoriale ou établissement :

Déposé le :

COMMUNAUTE DE L'AGGLOMERATION DIJONNAISE
40, Avenue du Drapeau
21075 DIJON CEDEX

18 DEC. 2009

Objet du marché : Marché 09-30 : Réalisation d'une enquête téléphonique sur les déplacements des ménages



Titulaire du marché objet du présent avenant :

PTV France
14 rue du Général Gouraud
67000 Strasbourg

Date d'examen du projet d'avenant par la Commission d'appels d'offres : 09 Décembre 2009

Montant initial du marché :

Montant de la Tranche ferme : 116 400 euros HT
Montant de la Tranche conditionnelle affermie : 20 880 euros HT

Montant total : 137280 euros HT

Modifications successives de ce montant :

(la mention des décisions de poursuivre au présent tableau n'a qu'une valeur de récapitulation et ne saurait avoir pour effet de donner un caractère contractuel à ces décisions)

Nature de l'acte modifiant le montant du marché	Numéro de l'acte	Date de l'acte	Nouveau montant ⁽¹⁾
Avenant	1		157 710 € HT

(1) Tous les avenants doivent être inscrits dans ce tableau même lorsqu'ils ne modifient pas le montant du marché, dans ce cas faire figurer dans la case nouveau montant « pour mémoire »

B. Objet de l'avenant

EXE4

Indiquer ici la nature des modifications introduites dans le marché initial.

Le marché prévoit actuellement que les enquêtes seront réalisées sur les trajets effectués en semaine afin notamment de mieux appréhender les motifs de déplacements liés aux activités professionnelles.

Or, il est apparu que malgré l'absence d'un gros volume de ces déplacements domicile-travail, les samedis sont de plus en plus concernés par des pics d'utilisation du réseau de transport. La connaissance des déplacements de ces journées est ainsi apparue indispensable.

L'objet de cet avenant est donc de prendre en compte l'enquête complémentaire correspondante selon les prix détaillés dans le tableau suivant :

	Enquête téléphonique	Traitement et contrôle des données	Total
Phase 1 : Conception et préparation de l'enquête			
Adaptation du questionnaire		700 €	700 €
Phase 2 : Réalisation et suivi de l'enquête			
Réalisation des enquêtes	13 080 €		13 080 €
Encadrement de l'opération par le Directeur d'Etudes		900 €	900 €
Supervision et écoutes	2 700 €		2 700 €
Suivi de l'enquête : analyse des tableaux de bord		700 €	700 €
Phase 3 : Apurement, redressement, exploitations et analyses			
Cleaning des fichiers et post-codification	600 €		600 €
Traitements de contrôle, redressement et mise au format		700 €	700 €
Exploitations et analyses des données		700 €	700 €
Plaquette des principaux résultats		350 €	350 €
Total	16 380 €	4 050 €	20 430 €

Le montant de cet avenant est de 20 430 € HT ce qui correspond à une augmentation du marché initial de 14,88%.

C. Signatures des parties

EXE4

A _____, le _____

Visa ou avis du contrôleur financier
ou d'État

Le titulaire,
(signature)

La personne responsable du marché ou le représentant de la collectivité ou de
l'établissement compétent pour signer le marché
(signature)

Date d'envoi à la préfecture :

D. Notification de l'avenant

EXE4

La notification consiste en la remise d'une photocopie de l'avenant au titulaire (ou dans le cas des avenants de transfert à l'ancien et au nouveau titulaires). Cette remise peut être opérée par lettre recommandée avec accusé de réception. Dans ce cas, coller dans ce cadre le (les) avis de réception postal (postaux) daté(s) et signé(s) du (des) titulaire(s). En cas de remise contre récépissé, le(s) titulaire(s) signera(ont) la formule ci-dessous.

Reçu à titre de notification, une copie certifiée conforme du présent avenant.

A , le